

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : MM. Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--oo0oo--

N° 2025/125 - CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026 - AVENANT N°1

Considérant la convention d'objectifs conclue entre la Commune et le Centre de Pratique Musicale pour la période 2024-2026 ;

Considérant que l'avenant n°1 vise à préciser les modalités financières pour l'année 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024-2026 avec le Centre de Pratique Musicale.
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant et tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 décembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Claude COLLOMB-PATTON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 DEC. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 DEC. 2025**

THÔNES, le **24 DEC. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



**CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026
ENTRE LA COMMUNE DE THÔNES ET
LE CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THONES (C.P.M.T)
AVENANT N° 1**

ENTRE

La COMMUNE de THÔNES, représentée par son Maire, Pierre BIBOLLET, en vertu de la délibération n°2025/ du 18 décembre 2025 rendue exécutoire par télétransmission en Préfecture de la Haute-Savoie le

D'une part

Et

L'ASSOCIATION CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THONES (C.P.M.T) représenté par sa Présidente, Mme Anne LEVET

D'autre part

PRÉEMBULE

OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Engagements de la Commune de Thônes

La commune s'engage à verser à l'association **CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THONES** une subvention d'un montant de **69 890.00€** correspondant au projet de l'Orchestre à l'Ecole pour l'année 2025.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Thônes, le

Le Maire de THONES

La Présidente

Pierre BIBOLLET

Mme Anne LEVET